



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 mars 2022

n° 039-22 C

Objet : RD - Unité de biométhane rattachée à l'UDEP - Affectation d'un forfait issu du produit vendu au financement d'actions de développement durable

- date de convocation le 11 mars 2022 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Micheline Myard - Dalmais - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Farid Rezzak à Sabrina Haerinck - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 16

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 mars 2022

délibération n° 039-22 C

objet **RD - Unité de biométhane rattachée à l'UDEP - Affectation d'un forfait issu du produit vendu au financement d'actions de développement durable**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, en lien avec Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que Grand Chambéry porte un important investissement d'une nouvelle unité de biométhane produisant de l'énergie qui sera ensuite revendue à des fournisseurs de gaz et qui permettra de dégager des ressources financières complémentaires.

Cette unité présente un plan de financement de 3 M€ dont 50 % sont subventionnés par l'Agence de l'eau. Le budget général de Grand Chambéry va contribuer à hauteur de 225 000 € du reste à charge pour la collectivité à verser en 2022.

En retour, une part du produit issu de la vente d'énergie biométhane sera fléchée vers des actions de développement durable, indépendamment de leur budget final d'affectation.

Dans le cadre de l'élaboration de la prospective eau et assainissement 2022/2026 qui a défini la politique tarifaire délibérée le 9 décembre 2021 pour la période, il a été retenu le principe d'un reversement d'un forfait annuel fixé à 466 000 €/an à partir de 2023.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de retenir un double mécanisme :

- de participation du budget général au financement de l'unité de biométhane à hauteur de 225 000 € à verser en 2022 au budget autonome de la régie de l'assainissement,
- de versement d'un forfait en provenance du budget autonome de la régie de l'assainissement au financement d'actions de développement durable indépendamment de leur budget final d'affectation à hauteur de 466 000 € à partir de 2023. Ainsi, sur la période 2023/2026 (quatre exercices budgétaires), une enveloppe totale de 1,864 M€ pourra être dégagée pour cette politique publique. Par simplicité et respect des règles budgétaires en vigueur, ce versement pourra prendre un caractère exceptionnel de 1,864 M€ en une fois en 2025 au plus tard.

Vu le débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu l'avis de la commission des finances du 8 mars 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement d'une participation du budget général au financement de l'unité de biométhane à hauteur de 225 000 € à verser en 2022 au budget autonome de la régie de l'assainissement,

Article 2 : approuve l'affectation d'un forfait de 466 000 €/an issu du produit généré par la vente de biométhane au financement d'actions de développement durable sur la période 2023/2026, indépendamment de leur budget d'affectation final. Ce reversement portant sur quatre exercices budgétaires, il pourra être effectué en une seule fois pour 1 864 000 € avant l'exercice 2025 au plus tard,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 039-22 C

Objet de l'acte : RD - Unité de biométhane rattachée à l'UDEP - Affectation d'un forfait issu du produit vendu au financement d'actions de développement durable

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 24 mars 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H26565H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26565H1

Date de transmission en Préfecture : 24 mars 2022

Date de réception en Préfecture : 24 mars 2022

Publication : jeudi 24 mars 2022